

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 18 avril 2024

Convocation

Date : 11/04/2024
Affichée et mise en ligne
le : 11/04/2024

Délibération n°

30-CC180424

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 25
- Pouvoirs : 13
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations

Affichée 19/04/2024

Mise en ligne le :

17 MAI 2024

Délibération mise en ligne

sur le site internet de la

CCSSO le :

17 MAI 2024

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 18 avril 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le jeudi 11 avril 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SICARD

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MARTIN Emilie
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GLASTRA Delphine	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LAPIE Dominique	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LEFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame Viviane TONDELLIER
Madame AURAY JAUNET Christel à Monsieur François DUMOULIN
Madame BALOSSIER Françoise à Monsieur Sylvain LEFEVRE
Monsieur CURTIL Benoît à Madame MIFSUD Florence
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur Dominique LAPIE
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame Magalie BENOIST
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame Véronique LUDMANN
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur Laurent BLOT
Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur Patrick GAUDUBOIS
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur Alain BATTAGLIA
Madame PALIN-SAINT-AGATHE Martine à Madame Elisabeth SIBILLE
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame Pascale LOISELEUR

Paraphes



Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :
Néant

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 060-200066975-20240418-30_CC180424-DE



Étaient absents

Monsieur BARON Jean-Marc
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Madame LOZANO Michèle
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur BOUFFLET Pierre, Excusé

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 13 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau communautaire qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de l'EPCI nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L.2121- 15 par renvoi de l'article L.5211-1). Un ou plusieurs conseillers ou délégués peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Président soumet un nom au vote. Le Conseil Communautaire peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du Bureau Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Monsieur Bruno SICARD, secrétaire de séance ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 060-200066975-20240418-30_CC180424-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **17 MAI 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **17 MAI 2024**

Fait à Senlis, le 25 avril 2024

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Bruno SICARD

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr